

<b>Conseil Municipal du</b>		30 janvier 2023	<b>à</b>		18h00
N°ordre	15		<b>Titre</b>	Musées - Tarification à compter du 1er mars 2023	
N° identifiant	2022-0294				
Rapporteur(s)	M. Charles REVERCHON-BILLOT		<b>PJ.</b>		
Date de la convocation	24/01/2023				
<b>Président de séance</b>	Mme Léonore MONCOND'HUY				
<b>Secrétaire(s) de séance</b>	Vincent GATEL				
Membres en exercice	53				
Quorum	27				
Présents	42	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD <b>Adjoints</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p>			
	Absents	1	<p>M. Alain CLAEYS <b>Conseiller Municipal</b></p>		

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis FOURCAUD	M. Robert ROCHAUD
		M. Bouziane FOURKA	M. Aurélien BOURDIER
		M. Laurent LUCAUD	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	M. Vincent GATEL
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Clémence POURROY	M. Charles REVERCHON-BILLOT
		Mme Lisa BELLUCO	M. Didier DARGÈRE
M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Julie FONTAINE		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29.</p> <p>Sorties de Mmes Élodie BONNAFOUS (mandataire de Zoé LORIOUX - - CHEVALIER) et Coralie BREUILLÉ-JEAN (mandataire de M. Laurent LUCAUD).</p> <p>Est sortie Mme Samira BARRO-KONATÉ.</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine
------------------	---

La délibération n° 2021-0290 du 6 décembre 2021 fixait les tarifs et les diverses prestations des musées de la ville de Poitiers pour l'année 2022.

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, il vous est proposé de mettre en place les tarifications suivantes :

## A. TARIFS ENTRÉES

Tarif		Conditions	
<b>Plein</b>	<b>5,00 euros</b>	Adulte à partir de 18 ans	
<b>Réduit</b>	<b>2,50 euros</b>	➤ groupe sans animation à partir de 5 personnes payantes	
		➤ exceptionnellement lors de fermeture de salle <sup>(1)</sup>	
		➤ détenteurs d'un abonnement Transport express régional (TER) ou d'un billet ou e-billet TER SNCF NA, billet daté du jour et avoir le territoire de Grand Poitiers pour origine ou destination	
<b>Gratuit</b>		Jours	- mardi et le 1 <sup>er</sup> dimanche de chaque mois Sauf pour les groupes adultes avec animation
		Bénéficiaires <sup>(2)</sup>	- jeune de moins de 18 ans, étudiant, apprenti - accompagnateur d'enfant pendant les animations éducatives - accompagnateur groupe - groupe scolaire, centre de loisirs, maison de quartier et établissement spécialisé - personne handicapée <sup>(3)</sup> - bénéficiaire des minima sociaux <sup>(4)</sup> : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation de solidarité spécifique (ASS), Allocation aux adultes handicapés (AAH) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) - guide-conférencier - enseignant, journaliste dans le cadre de leurs missions - membre de la Société des antiquaires de l'ouest (SAO), de la Société des amis des musées de Poitiers (SAMP) et de l'Association régionale des amis des musées Nouvelle Aquitaine (ARAMPC) - détenteur de cartes professionnelles ( <i>International concil of museums</i> (Icom), Association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF), Ministère de la Culture) - adhérent à la Maison des artistes - bénéficiaire des cartes « Joker <sup>(5)</sup> », « carte culture <sup>(6)</sup> » et « abonnement musées de Poitiers »

<sup>(1)</sup> Tarif réduit exceptionnel pendant l'installation d'évènements ou de travaux limitant l'accès à une part significative des salles du musée Sainte-Croix.

<sup>(2)</sup> La gratuité est accordée sur présentation d'un justificatif.

<sup>(3)</sup> Justificatifs acceptés : Notification Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), Carte d'invalidité.

<sup>(4)</sup> Justificatifs acceptés : Attestation Caisse d'allocations familiales (Caf) faisant apparaître le montant du RSA ou de l'AAH. Attestation de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) faisant état de l'Aspa, Attestation Pôle emploi faisant état de l'ASS.

<sup>(5)</sup> La carte Joker est gratuite et s'adresse aux habitants de Poitiers ayant peu ou pas de revenus.

<sup>(6)</sup> La carte Culture est gratuite et s'adresse aux 16 – 26 ans et étudiants.

## B. TARIFS ANIMATIONS

### 1. Animations individuelles

Les tarifs institués pour les animations individuelles sont à acquitter en sus du droit d'entrée au musée.

#### a. Adultes

Prestations	Tarif	Bénéficiaires <sup>(1)</sup>
<b>Visites commentées</b>	4,50 euros	- adulte à partir de 18 ans
	2,50 euros	- abonné musées de Poitiers - étudiant, apprenti - Membre de la SAO, SAMP, ARAMPC, guide-conférencier, détenteur de cartes professionnelles (ICOM, AGCCPF,..), journaliste, enseignant, adhérent à la Maison des artistes - personne handicapée - bénéficiaire des minima sociaux - bénéficiaire de la carte Joker
	Gratuit	- jeunes de moins de 18 ans - bénéficiaire de la carte Culture

<sup>(1)</sup> Tarif réduit accordé sur présentation de justificatif

#### b. Enfants

Prestations	Tarif	Bénéficiaires <sup>(1)</sup>
<b>Ateliers jeux Extra-scolaire</b>	5,00 euros	- enfant domicilié à Poitiers
	7,00 euros	- enfant domicilié hors-Poitiers
	2,00 euros	- enfant bénéficiaire de la carte Joker
	Gratuit	- accompagnateur d'enfant âgé de moins de 7 ans et d'enfant handicapé
<b>Anniversaire au musée (sur réservation)</b>	7,00 euros	- enfant domicilié à Poitiers
	9,00 euros	- enfant domicilié hors Poitiers
	Gratuit	- accompagnateur (un seul par groupe)

<sup>(1)</sup> Tarif réduit accordé sur présentation de justificatif

## 2. Spectacles : Les tarifs ci-dessous incluent le droit d'entrée

Prestations	Tarif	Bénéficiaires <sup>(1)</sup>
<b>Spectacles</b> (par artistes professionnels)	7,00 euros	- adultes : tarif normal
	3,50 euros	- adultes : bénéficiaire de la carte Joker ou de la carte Culture
	3,00 euros	- enfants de 3 à 18 ans : tarif normal
	2,00 euros	- enfants de 3 à 18 ans : carte Joker

<sup>(1)</sup> Tarif réduit accordé sur présentation de justificatif

## 3. Animations en groupe

Les tarifs institués pour les animations en groupe incluent le droit d'entrée au musée.

### a. Adultes

Animations	Tarif	Conditions
<b>Visite commentée</b> (sur réservation)	2,00 euros P/personne	- groupe adulte relevant de structures œuvrant dans le domaine social et médical (intégration sociale, handicap...)
<b>Visite commentée</b> (groupe de 25 personnes maximum et sur réservation)	50,00 euros + 2,50 euros P/personne	- visite d'1 h 00
	55,00 euros + 2,50 euros P/personne	- visite d'1 h 30
	60,00 euros + 2,50 euros P/personne.	- visite de 2 h 00

### b. Groupes scolaires, centres de loisirs, maisons de quartier et établissements spécialisés

Bénéficiaires	Tarif	Animation
<b>Écoles maternelle, élémentaire, centres de loisirs et établissements spécialisés médico-sociaux</b>	Gratuit	- visite et/ou atelier entre 1 h 00 et 1 h 30
<b>Établissements à partir du secondaire</b>  (collège, lycée, université, école d'enseignement supérieur, centre de formation, ...)	25,00 euros	- visite d'1 h 00
	35,00 euros	- visite d'1 h 30
	46,00 euros	- visite de 2 h 00

## C. ABONNEMENT

### 1. Carte d'abonnement aux musées de Poitiers

Bénéficiaires <sup>(1)</sup>	Tarif	Validité et accès
- adulte à partir de 18 ans	10,00 euros	La carte d'abonnement est valable un an à compter de sa délivrance. Elle permet : - l'accès gratuit aux musées de Poitiers - la gratuité pour 3 visites commentées au choix, et le tarif réduit sur les suivantes.
- étudiant, apprenti - personne handicapée - bénéficiaire des minima sociaux - bénéficiaire de la carte Joker	4,00 euros	

<sup>(1)</sup> Tarif réduit accordé sur présentation de justificatif

### 2. Abonnement pour les partenaires porteurs de projets éducatifs et culturels

Animations dans le cadre des actions culturelles et pédagogiques (dans le musée ou à l'extérieur)

Nombre de séances dans l'année	Tarif	Conditions
1 à 6 séances	65,00 euros	institution domiciliée à Poitiers
	105,00 euros	institution domiciliée hors - Poitiers
7 à 12 séances	75,00 euros	institution domiciliée à Poitiers
	115,00 euros	institution domiciliée hors - Poitiers

## D. GRATUITÉ

La gratuité pourra être accordée, à titre exceptionnel et sur demande préalable à Madame la Maire ou au Directeur des musées :

- lors des manifestations nationales (Journées européennes du Patrimoine, Nuit des musées, Journées européennes de l'Archéologie,...)
- lors d'évènements organisés par la Ville ou la Communauté urbaine de Grand Poitiers, notamment ceux liés à la valorisation du patrimoine.

Dans le cadre d'un partenariat :

- aux organismes de formation et aux associations
- aux invités et partenaires de la Ville dans le cadre d'opérations spécifiques.

## E. TARIFS LOCATION D'ESPACES DU MUSÉE

- location du musée en soirée à partir de 18 h 00 : forfait de 2 200,00 euros sans prestataire extérieur
- supplément visite commentée : 50,00 euros par visite (visite d'une heure – groupe de 25 personnes)
- supplément auditorium : Voir tarification location auditorium.

## F. VENTE DE TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES

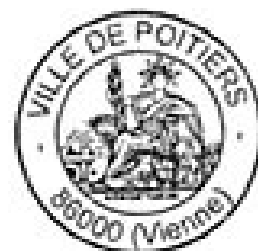
- **Droits de reproduction** 75,00 euros + 1 justificatif

**TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> MARS 2023**

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 7062 du budget Principal.

POUR	46		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	1	Mme Carine GILLES.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	5	Mme Samira BARRO-KONATÉ, Mme Élodie BONNAFOUS, Mme Coralie BREUILLÉ- JEAN, Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER, M. Laurent LUCAUD.	Vincent GATEL



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté

Affichée le	6 février 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	6 février 2023
Date de réception en préfecture	6 février 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230130-170312- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.10	Divers	